

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 130 (1979)
Heft: 1

Artikel: Problèmes actuels de l'économie forestière neuchâteloise
Autor: Favre, L.-A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-764704>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen Journal forestier suisse

130. Jahrgang

Januar 1979

Nummer 1

Problèmes actuels de l'économie forestière neuchâteloise

Par *L.-A. Favre*, Neuchâtel

Oxf.: 904(494.43) : 221.4

Le corps forestier neuchâtelois se trouve dans l'heureuse situation de ne pas connaître de problèmes particulièrement graves. Ce privilège, il le doit à Henry Biolley, sylviculteur de renommée mondiale qui, à la fin du siècle passé et au début de ce siècle, a marqué de sa forte personnalité et de sa prescience la culture, l'aménagement et la gestion des forêts neuchâteloises.

Les idées nouvelles — qui agitent parfois le monde forestier — n'ont jamais remis en cause le traitement sylvicole instauré il y a bientôt un siècle. N'est-ce pas la preuve que la conception globale élaborée il y a bientôt cent ans était véritablement fondée sur des principes immuables?

Sylviculture

Convenant particulièrement à la culture du sapin, de l'épicéa et du hêtre, le jardinage s'est révélé comme étant le mode de traitement idéal dans les associations végétales naturelles qui — mises à part les zones inférieure et médiane du versant sud de la première chaîne du Jura — recouvrent tout le territoire cantonal. Il s'agit de différents types de hêtraie, parmi lesquels la hêtraie à sapin offre évidemment les conditions optimales à l'épanouissement de la futaie jardinée. Dans les hêtraies sèches (*Cephalanthero-Fagion*) de certaines régions du canton, l'obtention de la régénération et la réalisation de la structure étagée des peuplements exigent l'application d'un jardinage non pas continu, mais concentré (jardinage par groupes).

La majorité de nos peuplements est issue de futaies plus ou moins équiennes. Partout, le processus de différenciation est en bonne voie, mais il exige de la persévérance et de la patience. Cela explique pourquoi les forêts neuchâteloises comptent encore relativement peu de forêts jardinées au vrai sens du terme.

Au pied de la première chaîne du Jura, la zone recouverte par la moraine alpine est prédestinée à la culture des essences feuillues héliophiles, notamment du chêne, ainsi qu'à celle du mélèze et du pin. Il va sans dire que le

tempérament de ces essences oblige le sylviculteur à recourir à des méthodes différentes mais qui, affinées, s'apparentent fort au jardinage par groupes.

Sur le versant sud de la première chaîne du Jura, on rencontre encore des soldes de peuplements non adaptés aux conditions de station, à savoir des sapinières anémiées et trop âgées. Favorisé pour des motifs économiques bien avant que le Service forestier ne fût institué, le sapin constituait au siècle dernier des futaies équiennes très prometteuses. En prenant de l'âge, celles-ci furent victimes du gui et des bostryches à la suite des sécheresses des années 1945, 1947 et 1949. Tant à Chaumont qu'à la Montagne de Boudry, des projets de reconstitution forestiers furent élaborés et mis en œuvre. Depuis lors, l'état général des peuplements s'est considérablement amélioré, grâce au soin apporté au choix des essences. Les conséquences de la sécheresse de 1976 ont toutefois rappelé au sylviculteur que la proportion des sapins trop âgés est encore excessive: depuis trois ans, la nature se charge de ramener cette proportion à une plus juste mesure.

En dehors de la région précitée, le Val-de-Ruz connaît aussi certains problèmes dus au dépérissement des sapins anémiés par le gui et à la dépréciation d'épicéas atteints de pourriture (peuplements trop âgés naguère soumis au parcours du bétail).

Sur les versants sud de la première et de la deuxième chaîne du Jura, une partie des hêtraies fut, pendant plusieurs siècles, exploitée en taillis, pour la production de bois de chauffage. Progressivement transformés en futaies par sélection et vieillissement, ces anciens taillis forment aujourd'hui des peuplements de peu de valeur, de faible accroissement et fournissent des produits dont la commercialisation est peu rémunératrice. Leur transformation s'impose. Elle se fait par voie naturelle partout où la régénération naturelle des essences autochtones est assurée. Là où elle est anéantie par le gibier, le sylviculteur se voit dans l'obligation de procéder par plantation.

Ce qui vient d'être exposé ne constitue pas en soi des problèmes au sens grave du terme, mais bien plutôt des sujets de réflexion soumis à la sagacité, à la finesse de jugement et au savoir-faire du sylviculteur. L'avenir et la prospérité des forêts seraient dès lors parfaitement assurés si tout n'était pas remis en cause du fait de la *pression exercée par le gibier*.

Le versant sud de la première chaîne du Jura ainsi que le Val-de-Ruz subissent depuis plus de trente ans les dégâts d'abrouissement et de frayure causés par les chevreuils. Longtemps préservés, le Val-de-Travers et les Montagnes neuchâteloises connaissent le même sort. Les déprédations des chevreuils constituent en fait le seul et véritable problème de la sylviculture neuchâteloise. Une solution doit absolument être trouvée, faute de quoi le déséquilibre entre faune et végétation forestière conduira à l'éradication de certaines essences parfaitement en station, avec toutes les conséquences que cela implique sur le plan écologique et dans le domaine du rendement économique.

Hors de la réduction du cheptel, pas de salut! Il serait en effet aberrant d'abandonner le jardinage pratiqué depuis bientôt cent ans sur des surfaces sans cesse plus étendues (de tous les modes de traitement, c'est celui qui assume le mieux la protection de l'environnement), au profit d'un nouveau traitement, qui serait basé sur la régénération artificielle des peuplements et sur l'engrillagement ou le traitement chimique des plantations. Les protecteurs de la nature — dont certains sont déjà trop enclins à critiquer l'exploitation traditionnelle en jardinage — n'y trouveraient certainement pas leur compte!

Aménagement forestier

Introduite par Henry Biolley à partir de 1890, la Méthode du contrôle basée sur l'inventaire intégral des peuplements continue d'être appliquée sans modification, ni dans son principe, ni dans les moyens techniques utilisés. La documentation recueillie — dont la valeur croît avec la répétition des inventaires — constitue le garant de l'objectivité et de l'efficacité du traitement cultural.

La diversification des tâches de l'inspecteur forestier d'arrondissement a été, il y a quelques années, à l'origine d'un certain étalement des révisions d'aménagement, celles-ci devant, selon la loi forestière, intervenir selon une rotation maximum de 10 ans. Les choses sont en train de rentrer dans l'ordre: depuis 1972, les révisions sanctionnées représentent annuellement en moyenne 9 % de la surface inventoriée et l'effort particulier réalisé en 1978 comblera presque complètement le retard.

Un certain allègement a été apporté dans le sens suivant: la possibilité est offerte depuis 1974 d'effectuer, une fois sur deux, des révisions sans inventaire. En quatre ans, on n'a toutefois recouru à cette simplification — la durée entre deux prises d'inventaire étant doublée — que dans le cas de cinq forêts à faible rendement.

Organisation et gestion

Aucune modification n'a été apportée à l'organisation existante, qui a fait ses preuves. Placés à la tête de petits arrondissements (en moyenne 1900 ha de forêts publiques et 1400 ha de forêts privées), l'inspecteur d'arrondissement est à la fois sylviculteur, aménagiste et responsable de la gestion directe des forêts publiques. Le regroupement de toutes les tâches entre les mêmes mains confère au titulaire la possibilité d'acquérir en peu de temps une parfaite connaissance des forêts qui lui sont confiées, et d'entretenir des contacts très étroits avec les autorités communales.

La restructuration du service forestier subalterne est en passe de s'achever. Le système des gardes communaux a progressivement été abandonné au profit du partage des arrondissements en cantonnements forestiers comprenant deux ou plusieurs communes. Selon les cas, des forêts cantonales ou privées viennent étoffer ces cantonnements.

Valorisation de la production ligneuse

Les dispositions prises en matière de sylviculture, d'aménagement et d'organisation ne seront pleinement efficaces que dans la mesure où le placement de la production ligneuse se déroule à la satisfaction des propriétaires forestiers.

La commercialisation des produits est en majeure partie assumée par l'Association forestière neuchâteloise (AFN), organisation créée en 1921 et groupant actuellement la totalité des forêts publiques et plus de la moitié des forêts privées, soit 75 % de la surface boisée du canton. Pour rendre cette organisation plus efficiente, sa transformation en société coopérative avait été suggérée depuis bien des années. La réalisation de ce projet ne paraissait cependant pas urgente.

Brusquement, la situation évolua. La diminution progressive de la capacité de production des scieries neuchâteloises et la crainte de voir se fermer la plus importante d'entre elles engagea le service forestier à alerter les propriétaires de forêt et à leur faire prendre conscience de la gravité d'une telle évolution. Allaient-ils assister passivement à l'appauvrissement de l'équipement industriel du canton et se résigner à vendre des volumes sans cesse plus importants de grumes à des acheteurs externes? De 50 %, la proportion des grumes neuchâteloises débitées par les scieries du canton allait-elle tomber à moins de 30 %?

Le lancement par l'AFN d'une souscription permit, le 26 juin 1978, de créer la Société coopérative neuchâteloise de valorisation du bois (SCNVB) dont le but est défini comme suit:

«La Société a pour but de promouvoir l'exploitation, l'écoulement et la mise en valeur du bois, par une entraide collective. Elle peut participer à toute entreprise commerciale poursuivant le même but.»

Les membres fondateurs comprennent 30 communes (sur les 59 communes forestières du canton), 78 propriétaires privés et l'AFN. Le capital social s'élève à 1 242 000 francs.

Le 6 septembre 1978, la Société coopérative neuchâteloise est devenue actionnaire de la société «Scierie des Eplatures S.A.», à La Chaux-de-Fonds, et cela paritairement avec la Société coopérative suisse de valorisation du bois, qui avait repris cette société le 1er janvier 1978. A la même date, l'Etat,

en sa qualité de propriétaire forestier, avait acquis la nue-propriété de cette scierie et était devenu, quelques mois plus tôt, membre de la Société coopérative suisse.

Grâce à l'intervention de la SCVB, la fermeture de la plus importante scierie du canton a pu être évitée avant que la SCNVB ait pu être constituée. La SCVB a en outre élaboré le projet de modernisation de la Scierie des Eplatures, dont l'exécution a débuté au mois de juin 1978. Un échelonnement judicieux dans le remplacement des machines, ainsi que l'exploitation simultanée de la Scierie des Enfers au Locle (contrat de location-vente) permettent de mener de front les travaux de modernisation et la poursuite de l'activité industrielle de la Société.

Dans quelques mois, cette scierie entièrement modernisée, équipée d'un parc à grumes mécanisé, d'une scie multiple et d'une scie à ruban pourvues des derniers perfectionnements de la technique, verra sa production tripler.

Avec l'appui de la Société coopérative suisse de valorisation du bois, les propriétaires forestiers neuchâtelois réalisent ainsi la première intégration verticale «économie forestière — industrie du bois» de notre pays. Trois ans après le dépôt du rapport intitulé «Conception globale d'une politique suisse en matière d'économie des forêts et du bois», l'une des thèses élaborées par la commission d'experts, qui avait été nommée par le Département fédéral de l'Intérieur, trouve ainsi sa réalisation.

Conclusion

Sensibilisé par les problèmes de la protection de l'environnement, l'homme d'aujourd'hui a tendance à réagir à toute intervention humaine dans les «zones vertes». Reconnaissons que de telles réactions sont saines, mais aussi que leur motivation reste souvent confuse pour ne pas dire inconsistante ou même inexistante. Celui dont l'activité ne s'exerce pas dans le secteur primaire a tendance à considérer la forêt comme un élément statique au sein de la nature. Il s'insurge facilement contre des interventions sylvicoles même modérées, mais ignore les raisons de telles opérations. Or, l'action du sylviculteur a pour but de diriger la capacité de production et d'évolution de la forêt — dont le caractère dynamique est évident même s'il se manifeste à long terme — en vue de la recherche d'un état d'équilibre qui préservera la forêt des destructions brutales et massives menaçant les peuplements abandonnés à leur sort. Si l'on s'avisait de mettre un terme à tout traitement, le Service forestier se verrait très vite reprocher de tolérer le désordre qui s'instaurerait peu à peu dans les forêts.

Force est de constater que le mode de traitement introduit par Henry Biolley et poursuivi sans relâche par ses successeurs — à savoir le jardinage — est parfaitement adapté aux desiderata de la génération actuelle en ma-

tière de protection de la nature et du paysage. Il répond en outre aux plus hautes exigences économiques.

«Voilà l'œuvre intelligente du sylviculteur amoureux des choses de la nature, respectueux de ses méthodes; il s'abstient de vouloir brimer la forêt, il la suit dans ses besoins, il coopère à l'application des lois inéluctables de la vie et de la mort, il rend l'évolution vers le mieux plus rapide et ne permet pas à la lutte de s'engager inutilement.» (Citation H. Biolley.)

Zusammenfassung

Aktuelle Probleme der Neuenburger Waldwirtschaft

Die seit einem Jahrhundert von *H. Biolley* empfohlene Waldpflege nach dem Plenterprinzip wird weiterhin mit Erfolg in der Mehrheit der öffentlichen und privaten Neuenburger Wälder angewendet. Die Einrichtung beruht auf der Kontrollmethode, welche sich seit ihrer stufenweisen Einführung ab 1890 auf die Vollkluppierung der Bestände stützt.

Die Stetigkeit in der Suche nach einer optimalen, nachhaltigen Produktion verleiht der Bewirtschaftung eine grosse Sicherheit. Dennoch wird die Handlung des Waldbauers immer mehr durch die Schäden der ständig steigenden Rehwildbestände behindert.

Eine andere Drohung schwebt über der erfolgreichen Waldbewirtschaftung: nämlich die Schwierigkeit, die konstant vermehrte Holzproduktion zu verwerten, und dies aufgrund der Stillegung von mehreren Sägereien im Kanton.

In gemeinsamer Anstrengung haben sich die Waldbesitzer im Juni dieses Jahres zur Neuenburger Holzverwertungsgenossenschaft zusammengeschlossen, die im September Miteigentümerin — gleichberechtigt wie die Schweizerische Holzverwertungsgenossenschaft — der Grosssägerei Les Eplatures in La Chaux-de-Fonds wurde. Die begonnenen Modernisierungsarbeiten werden diese Sägerei ab Frühjahr 1979 zu einer der bedeutendsten der Schweiz machen. Die Neuenburger Waldbesitzer verwirklichen damit die erste Vertikalintegration Wald—Holzindustrie unseres Landes.

Übersetzung: *S. JeanRichard*